



Vente d'un véhicule avant la date du divorce prononcé

Par **indo54**, le **06/04/2016** à **14:23**

bonjour,

j'ai une ordonnance de non conciliation en date du 30/01/2015 ou mon ex mari et moi même avons...suite a cette ordonnance je me suis vu attribué un véhicule que je demandais ainsi que mon ex mari....cela es indiqué comme suit

*attribué a Mme.....epouse.....la jouissance du véhicule Renault clio et devra en assurer la charge et le remboursement

*attribué a Mrla jouissance du véhicule Renault Twingo et devra en assurer la charge et le remboursement

mon divorce a étai prononcé a la date du 19mars 2016 mais a la date du 04 février j'ai vendu mon véhicule a un garage pour une reprise pour acheter un autre véhicule mon ex conjoint l'a appris une fois la date du divorce prononcé mais veut tenter un recours pour me demander la moitié du véhicule vendu es ce que cela est possible d'autant que je pensais que le véhicule était a moi du fait qu'il m'es étai attribué a la conciliation et sur la carte grise cela es marqué comme suit Mme..... ou Mr.... pouvez m'indiquer les risques que j'encours.
merci d'avance pour votre réponse